



*H. Page - Colleville*

Comporte une table alphabétique en fin d'année

### REGISTRE

Contenant *deux* feuillets, cotés et paraphés par nous, Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de Meaux, département de Seine-et-Marne, destiné à constater les **NAISSANCES, MARIAGES et DÉCÈS** de la commune de *Willbarrou* pendant le cours de l'année **1878**

A Meaux, le *vingt* Décembre mil huit cent soixante-dix-huit

Mairie de Willbarrou

*H. Page - Colleville*

N<sup>o</sup> 1  
Ou 21 janvier 1879  
Naissance  
Marie Amélie  
Bouchet.

*F. Au mil huit cent soixante dix  
neuf, le deux janvier à huit heures du matin, devant  
nous Adolphe de Saignes, maire et officier de  
l'état civil de la commune de Willbarrou canton  
de Clay (Seine et Marne) et comparu Bouchet*

Félix Lécuyer, majeur, âgé de plus de vingt trois ans, domicilié en cette commune, lequel nous a déclaré que ce matin, à quatre heures et demie du matin, il lui est né de son légitime mariage avec Germaine Choise Jullie, couturière, âgée de plus de vingt deux ans, demeurant avec lui, au même domicile, un enfant du sexe féminin qui est nous présente et auquel il a déclaré donner les prénoms de Marie Amélie. Les dites présentations et déclarations faites en présence des sieurs Touchet Louis Pierre, journalier, âgé de quarante huit ans et de Germain Lécuyer, manoeuvrier, âgé de cinquante deux ans, tous deux témoins majeurs domiciliés en cette commune, le père de l'enfant et le dit sieur Touchet ont signé avec nous le présent acte de naissance, à l'égard du sieur Germain, il nous a déclaré ne savoir encore ni signer, de ce requis et interpellé conformément à la loi après lecture faite.

L. Bouchet Bouchet *(à désigner)*

N<sup>o</sup> 2.  
 Du 25 Janvier 79  
 Naissance  
 Blanche Amélie  
 Lécuyer

N<sup>o</sup> 1.  
 Le 25 Janvier, à huit heures du matin, devant nous Adolphe Desjardins, maire et officier de l'état civil de la commune de Villardou canton de Clazy (Seine et Marne), est comparu le sieur Étienne Anatole Restique, manoeuvrier, âgé de vingt trois ans, domicilié en cette



commune, lequel nous a déclaré qu'il lui est né de son légitime mariage avec Pierre Marie Alexandrine Amélie, âgée de vingt ans, sans profession demeurant avec lui au même domicile, un enfant du sexe féminin qui est nous présente et auquel il a déclaré donner les prénoms de Blanche Amélie. Les dites présentations et déclarations faites en présence des sieurs Étienne François Henry, âgé de vingt sept ans, âgé de vingt sept ans, manoeuvrier, et de Michel Julien François marchand, de peaux, âgé de vingt trois ans, tous deux témoins majeurs domiciliés en cette commune, lesquels ont ainsi que le père de l'enfant signé avec nous le présent acte de naissance après lecture faite.

L. Restique R. Restique *(à désigner)*

N<sup>o</sup> 3.  
 Du 16 Février 1879  
 Naissance  
 Georges Devise  
 Pucier.

N<sup>o</sup> 4.  
 Le 16 Février, à huit heures du matin, devant nous Adolphe Desjardins, maire et officier de l'état civil de la commune de Villardou canton de Clazy (Seine et Marne), est comparu le sieur Jean Baptiste Pucier, domestique, âgé de trente trois ans, domestique domicilié à Paris (rue boulevard), Étiennepol, murier, cinquante trois, lequel nous a déclaré qu'il lui est né de son légitime mariage avec Féli Norland, domestique, âgé de vingt huit ans, domicilié avec lui au même domicile un enfant du sexe masculin qui est nous

présente et auquel il a déclaré donner les  
 funérailles de Georges Doiné. Les dits présentations  
 et déclaration faites en présence des sieurs Gaurelet  
 Esprit, manouvrier, âgé de trente-trois ans et  
 Denicot Lazare Pierre, instituteur, âgé de quarante  
 trois ans, tous deux témoins majeurs domiciliés  
 en cette commune, lesquels ont avoué que le  
 père de l'enfant signé avec nous le présent  
 acte de naissance après lecture faite.

*Je Désigneurs* L. Denicot  
 J. Gaurelet

N.° 4.  
 Du 30 Mai 1879  
 Naissance  
 Rosalie  
 Marin.

Le 30 mai mil huit cent quatre-vingt-neuf, le  
 Vendredi, trois mai, à huit heures du matin,  
 devant nous Adolphe de Saignères, maire et  
 officier de l'état civil de la commune de Guilbarden canton  
 de Clays Côte d'Orne et Maine, est comparu le  
 sieur Jules Marin, manouvrier, âgé de quarante  
 un ans, domicilié en cette commune, lequel  
 nous a déclaré qu'il a pour femme de droit, et  
 lui est né en son domicile un enfant du sexe  
 féminin qui nous présente et auquel il a  
 déclaré donner le prénom de Rosalie, provenant de  
 son légitime mariage avec Marie Chambois,  
 sans profession, âgée de trente six ans, domiciliée  
 avec lui à Guilbarden. Les dits présentations

Décédée à  
 Meaux (Seine  
 et Marne) le  
 vingt juillet  
 mil neuf cent  
 soixante sept.  
 Guilbarden le  
 vingt neuf  
 juillet mil  
 neuf cent soixant  
 sept.  
 de Meaux.

*Stamm*



et déclarations faites en présence des  
 sieurs Dubois Alexandre, manouvrier, âgé  
 de quarante-huit ans domicilié en cette commu-  
 ne et Marie Louis âgé de quarante trois  
 ans, manouvriers, domiciliés aussi en cette  
 commune, le père de l'enfant et le sieur Marie  
 Louis ont signé avec nous le présent acte de naissance  
 à l'égard du sieur Dubois témoin majeur, et  
 nous a déclaré ne savoir écrire ni signer et ce  
 requis et autorisé conformément à la loi.  
 L'acte de naissance fait et rédigé en

*Je désigneurs* Dubois  
 Marie Louis

Le 30 mai mil huit cent soixant-dix-neuf, le  
 Vendredi, trois mai, à quatre heures du soir, devant  
 nous Adolphe de Saignères, maire et officier  
 de l'état civil de la commune de Guilbarden canton  
 de Clays Côte d'Orne et Maine, sont comparus Jolly  
 Victor ~~manouvrier~~, manouvrier, âgé de vingt-trois  
 ans et Dubois Léon, marchand de vin  
 âgé de trente deux ans, tous deux domiciliés  
 en cette commune, lesquels nous ont présenté  
 un enfant sans vie, du sexe masculin  
 né à Marie Victoria Jolly, sans profession,  
 âgée de vingt deux ans, épouse du sus-  
 nommé Jolly Victor avec lequel elle de-  
 meure en cette commune, déclarant que  
 cet enfant est sorti du sein de sa mère  
 au vingt huit à une heure de l'après midi.  
 Les dits déclarants ont signé avec nous  
 le présent acte, après que lecture leur en a

N.° 5.  
 Du 30 Juin 1879  
 Folly  
 Victor - ni

apparaître la nature et un mot  
 par nul.

*Je désigneurs*  
 Dubois  
 Folly  
 Victor

de fait  
J. Desgours



N<sup>o</sup> 6  
Du 13<sup>e</sup> juin 1879  
Décès  
Denise Nicole  
Pellelier

L'An mil huit cent soixante dix-neuf,  
le quatorze juin, à huit heures du matin,  
Devant nous Adolphe de Tignes, maire et  
officier de l'état civil de la Commune de Tignes  
canton de Clave (Seine et Maine), sont comparus  
Joseph Alphonse marchand boucher, âgé de  
soixante cinq ans, et Marie Victor Alphonse  
âgé de cinquante six ans, ménages tous  
deux témoins majeurs domiciliés en cette commune,  
le premier par fils par alliance de la défunte  
ci-après désignée, et le second voisin, lesquels  
nous ont déclaré qu'hier à dix heures et demie  
du soir est décédée en cette commune  
au domicile de ses enfants, Pellelier Denise Nicole,  
sans profession, âgée de plus de quatre-vingt six  
ans, née à Tignes canton de Clave le sept août  
mil sept cent quatre vingt trois, fille des défunts  
Jean François Pellelier et de Denise Nicole  
Léron, et veuve de Antoine Claude Daverdin.  
Après nous être assuré des décès, nous avons  
dressé le présent acte qui les déclarants ont  
signé avec nous après lecture faite.

J. Desgours Lefort

L'An mil huit cent soixante dix-neuf, le treize  
juin à l'heure de midi. Devant nous Adolphe



N<sup>o</sup> 7.

Du 16 juin 1879  
Décès  
Julie Adelle  
Vermeille

de Tignes, maire et officier de l'état  
civil de la Commune de Tignes canton de  
Clave (Seine et Maine), sont comparus Lesieur  
Duprez Germain,arpentier, âgé de soixant  
un ans et Marie-Jean Pierre âgé de soixante  
huit ans, marchands de vin, tous deux témoins  
majeurs domiciliés en cette commune et  
voisins de la défunte ci-après nommée, lesquels  
nous ont déclaré avec ce quaten, à dix heures,  
est décédée au domicile en cette commune,  
Julie Adelle Vermeille, sans profession, âgée de  
soixante six ans et un an, mariée, célibataire, née  
en cette commune huit mois au cinq  
de la République, et étant domiciliée, fille  
des défunts Jean Pierre Vermeille et de Marie  
Anne Adelaïde Faumaux. Après nous être  
assuré des décès, nous avons dressé le présent  
acte qui les déclarants ont signé avec  
nous après lecture faite.

J. Desgours Duprez Vermeille

N<sup>o</sup> 8.  
Du 20 juin 1879  
Naissance  
Amane Amélie  
Luisieux.

L'An mil huit cent soixante dix-neuf, le vingt  
un juin, à onze heures du matin. Devant  
nous Adolphe de Tignes, maire et officier de  
l'état civil de la Commune de Tignes canton  
de Clave (Seine et Maine), est comparu le sieur  
Luisieux Adolphe, manoeuvre, âgé de vingt  
deux ans, domicilié en cette commune, lequel  
nous a déclaré dans l'acte ci-  
dessus et constaté dans l'acte ci-  
contre, a contracté mariage avec nous a déclaré qu'hier à neuf heures du soir,  
Paul Marie Lefort.  
Il lui est né de son légitime mariage avec  
Denise Nicole  
Fernand Nicole

Cet acte en date du quatre septembre  
mil huit cent soixante dix-neuf, de la  
mairie de Tignes, canton de Clave,  
Amélie Luisieux dont la naissance  
nous a constaté dans l'acte ci-  
contre, a contracté mariage avec nous  
Paul Marie Lefort.  
Il lui est né de son légitime mariage avec  
Denise Nicole  
Fernand Nicole

De cede  
à Paris.  
Le 2<sup>e</sup> arrondissement  
mil neuf cent  
soixante trois.  
Tribardou le  
quinte le mille  
mil neuf cent  
soixante trois.  
P. de Meilhe

J. J.

Soyer Jacqueline Elizabeth, sans profession, âgée  
de vingt trois ans, domiciliée avec son mari au même  
domicile, un enfant de ses premiers mariages, qui s'  
voient présents, et auquel il a été fait comme  
les précédents de Romance Amélie. Les dites  
présentations et déclarations faits en présence des  
sieurs Toy Alexandre, manoeuvrier, âgé de  
quarante ans et de Vincent Eugène, âgé  
de quarant ans, manoeuvrier, tous deux  
voisins majeurs domiciliés en cette Commune,  
lesquels ont ainsi que le père de l'enfant signé  
avec nous le présent acte de naissance après  
lecture faite. A. Puisselet ex  
Toy A. Vincent &  
J. J. de Meilhe

Le six mil huit cent soixante dix neuf,  
le jeudi, vingt six juin, à onze heures du matin,  
Devant nous Adolphe de Lamiers, maire et officier  
de l'état civil de la Commune de Clazy (Seine et Marne),  
sont comparus publiquement  
en leur maison Commune pour contracter mariage,  
Kaelin Jean Néronnik, domestique, domicilié en cette  
commune, âgé de vingt deux ans, né à Einsiedeln  
canton de Scherz (Suisse), le six mai mil huit  
cent cinquante sept, fils majeur et légitime de  
Thomas Kaelin et de Thérèse Kaelin, cultivateurs  
domiciliés à Einsiedeln ses père et mère,  
lesquels, consentants au mariage par actes  
authentiques passés devant maître Sievert  
notaire à Einsiedeln (Suisse), le six mai



mil huit cent soixante dix neuf, et M. J.  
Clazy (Seine et Marne), demeurant domicilié en  
cette commune âgé de plus de vingt ans, né  
à Paris (Seine), le vingt un septembre mil huit  
cent cinquante neuf, fils mineure et naturel  
de Cléopâtre Marie deidi à Paris le deux mai  
mil huit cent soixante deux, les futurs époux  
de K. Delavoche son tuteur ad hoc nommé  
par délibération du conseil de famille et  
enregistré à Clazy (Seine et Marne) le six juin  
mil huit cent soixante dix neuf, et consentant  
au mariage, lesquels comparants nous ont  
demandé de procéder à la célébration de leur  
mariage dont les publications ont été faites  
en cette commune les dimanches dix huit  
et vingt cinq mai à l'heure de midi sans  
opposition, et à Einsiedeln (Suisse) le six  
juin de la présente année sans opposition.  
Nous nous sommes fait remettre les actes de  
naissance des futurs époux, l'acte de décès de  
la mère de la future, le consentement du père et  
mère du futur, avec le certificat de publication et  
de non opposition de la commune d'Einsiedeln  
et enfin la délibération du conseil de famille,  
toutes ces pièces régulièrement légalisées et  
démontées paraphées par nous et les parties pu-  
blescentes, restant annexés à l'un des doubles  
du présent acte de mariage. Nous avons ensuite  
inséré dans le futur époux pour savoir si il avait  
été fait un contrat de mariage, ils nous ont répondu

929

Du 26 juin 1879  
Mariage  
Jean Néronnik  
Kaelin et  
Blanche Esther  
Clazy

négativement. Après avoir donné lecture de toutes  
 les pièces ci dessus mentionnées et au chapitre  
 six du titre du mariage au code civil, nous  
 avons demandé au futur époux et à la  
 future épouse, s'ils veulent se prendre pour  
 mari et pour femme, chacun sous ayant eue  
 du dédainement et affirmativement, nous avons  
 déclaré au nom de la loi que Jean Neponuck Kaelin  
 et Céline Blanche Esther sont unis par le mariage,  
 les nouveaux époux nous ont déclaré qu'ils  
 reconnaissent et veulent légitimer en enfant  
 du sexe féminin, né d'eux le trente deux  
 mil huit cent soixante dix sept, à Meaux  
 (dans le Maine), et qui a été inscrit sur les  
 registres de l'état civil de cette ville sous le  
 prénom de Eugénie Louise. Nous avons  
 immédiatement dressé le présent acte en présence  
 des sieurs Kiehl Auguste marichal, futur  
 âgé de trente neuf ans et Noël François âgé  
 de soixante huit ans garçons tous deux  
 tenus majeurs de cette ville pour domiciliés  
 en cette commune. Du côté de l'époux Dubois  
 Arthur sieur marchand de vin âgé de trente trois  
 ans et Boutevin Vincent, rentier, âgé de cinquante  
 trois ans, tous deux tenus majeurs domi-  
 ciliés également en cette commune, lesquels  
 ont juré que les présentes contractantes  
 et le tutelle ad litem, signé avec nous



N. 10  
 25 juillet 1829  
 Naissance  
 d'Élie Angéline  
 Cou

Mairie de Tillardou

le présent acte de mariage a été  
 lue et fut.

B<sup>e</sup> Jean Rechin Jean  
 s. C. Delaw ch A. Niche  
 Boutevin Noël

J. Dubois  
 Boutevin  
 Père Ledter

A. Boutevin  
 A. Boutevin

Au mil huit cent soixante dix  
 sept, le vingt six juillet à huit heures du matin,  
 devant nous Joseph de Siquière, marié et  
 officier de l'état civil de la commune de Tillardou  
 canton de Clay (dans le Maine), est comparu  
 Toy Honoré Cléopâtre, manoeuvre, âgé de  
 cinquante huit ans domicilié en cette commune,  
 lequel nous a déclaré qu'il lui a été déclaré  
 de son, et lui est né de son légitime mariage  
 avec Nitouze Augustine Appoline, sans profession,  
 âgé de trois et vingt deux ans, demeurant avec  
 lui au même domicile, un enfant du sexe  
 féminin qu'il nous présente et auquel il a  
 déclaré donner le prénom de Élie Angéline.  
 Les dites présentations et déclarations faites en  
 présence des sieurs Pierre Honoré Toy âgé de  
 cinquante trois ans, manoeuvre, Joseph  
 Julien Nitouze, manoeuvre, âgé de cinquante

aux, tous deux témoins majeurs domiciliés en cette  
Commune. Le père de l'un d'eux, le sieur Fay  
Pierre Honoré ont signé avec nous le présent acte  
de naissance, à l'égard du sieur Melayer Joseph  
Julien, il nous a déclaré ne savoir écrire ni signer,  
de ce requis et interpellé conformément à la  
loi après l'avoir fait. Fay

Fay  
Joseph

En mil huit cent soixante dix neuf, le  
vingt neuf juillet à six heures du soir, devant  
nous Rodolphe de Savignies maire et officier de  
l'état civil de la Commune de L'Anthonoy canton  
de Clary, avec assistance de Messrs Jean et Marie  
vont comparus les sieurs Fleury et Caliste Aimé  
rentiers, âgé de soixante seize ans, et Denisot  
Pierre Suzanne, instituteur âgé de quatre-vingt  
quatre ans, tous deux témoins majeurs  
domiciliés en cette Commune. Le premier  
époux de la défunte et après désigné et le  
second, ami de lui défunte. lesquels nous ont  
déclaré qu'au jour'hui à trois heures du  
soir, est décédé en son domicile en cette Commune  
Colson Julie Victoire, sans profession, âgée de  
soixante-sept ans, née à L'Esport le dix mars  
mil huit cent treize, fille des défunts Colson  
Louis Nicolas Judo et de Poushier Marie Antoinette  
veuve en premier mariage de Jaillien Louis

N° 11.  
Du 29 juillet  
1879  
Julie Victoire  
Colson.



quels et époux en second mariage. H. H.  
de L'Anthonoy Fleury Caliste Aimé.  
Après nous être assuré des décès, nous avons  
dressé le présent acte qui, les dispositions ont  
signé avec nous après lecture faite.  
Cet acte a été signé par nous  
Rodolphe de Savignies

En mil huit cent soixante dix neuf, le  
trois août, à huit heures du matin, devant  
nous Rodolphe de Savignies, maire et officier de  
l'état civil de la Commune de L'Anthonoy canton  
de Clary (Sous l'Annon), est comparu le sieur  
Schiché Henry François, mineur, âgé de  
vingt sept ans, domicilié en cette Commune, lequel  
nous a déclaré qu'il n'est, à six heures du matin,  
il lui est né de son légitime mariage avec Madeleine  
Louise, âgée de vingt trois ans, célibataire, domi-  
ciliée avec lui au même domicile, en ce point

N° 12  
Du 2 Août 1879  
Néissance  
Marie Louise  
Schiché.

Car acte en date du seize février  
mil huit cent quatre-vingt. Il dis-  
tinct inscrit à la mairie de L'Anthonoy  
Schiché Clara Louise, dont la  
naissance et constaté dans l'acte  
de son mariage avec  
Schiché Alfred Louis.  
Cet acte mention fait par nous  
officier de l'état civil de vingt  
trois mil huit cent quatre-vingt  
deux.

Le Maire  
Eugé Kötter

Décédé le treize  
février mil huit  
cent cinquante  
à L'Esport - Seine  
(Seine) - L'Anthonoy  
Le vingt trois février  
mil huit cent cinquante  
le Maire

du sexe féminin qu'il nous présente et auquel  
il a déclaré donner les prénoms de Marie Louise. Les  
dites présentations et déclarations faites en présence  
des sieurs Schiché Anatole Gustave, mineur, âgé  
de vingt trois ans et Chapuisot François, âgé  
de trente cinq ans, mineurs, tous deux témoins  
majeurs domiciliés en cette Commune, lesquels  
ont, ainsi que le père de l'enfant signé avec  
nous le présent acte de naissance après lecture faite.  
Schiché Henry François Chapuisot  
Schiché

En mil huit cent soixante dix neuf, le trente

N<sup>o</sup> 13.

En 31 Août 1879  
Naissance  
Jean Marie Emile  
Femme  
de Lignières

Décidé à  
Paris (XV)  
le vingt deux  
mai mil neuf  
cent cinquante  
et un. Tribardou  
le douze juillet  
mil neuf cent  
cinquante et  
un.

N<sup>o</sup> 14.

En 3<sup>o</sup> 1879.  
Dées  
Emile Augustin  
Fesdemmyer

un acôt à onze heures du matin, devant nous  
Nichas Ernest, adjoint au maire de la Commune  
de Tribardou, canton de Clays (Seine et Marne),  
officier de l'état civil par délégation, est comparu  
Emile Adolphe, veuf, âgé de cinquante et un ans,  
domicilié en cette Commune, lequel nous a présenté au enfant  
de son mariage, né en son domicile au point  
de vue à deux heures du matin, de son légitime  
mariage avec Félicie Marie Adèle Vincent,  
âgée de vingt cinq ans, sans profession, domiciliée  
avec son mari, et auquel enfant, il nous  
a déclaré donner les surnoms de Jean Marie Emile.  
Les dites présentations et déclarations, faits en  
présence des sieurs Adolphe Fesdemmyer, grand  
père de l'enfant, et surs Adolphe Fesdemmyer,  
oncle de l'enfant, tous deux, témoins majeurs  
domiciliés en cette Commune, lesquels ont  
ainsi que le père de l'enfant, signé avec nous  
le présent acte après lecture faite.

En présence de  
M. Adolphe Fesdemmyer  
M. de Lignières  
M. de Lignières  
M. de Lignières  
L'An mil huit cent soixante dix neuf, le trois  
septembre, à huit heures du matin, devant nous  
Adolphe de Lignières, maire et officier de l'état  
civil de la Commune de Tribardou canton de  
Clays (Seine et Marne) sont comparus les sieurs  
Houdant Jean Baptiste, manoeuvrier, âgé de



quarante-neuf ans et Dubois Jean Baptiste,  
marchand de vins, âgé de trente un ans, tous  
deux, témoins majeurs domiciliés en cette  
Commune, le premier grand père du défunt  
ci après désigné et le second voisin, lesquels  
nous ont déclaré qu'ce matin à deux heures  
est décidé au domicile de ses père et mère  
en cette commune Emile Augustin Fesdemmyer  
âgé de père de deux ans, né à Paris (Seine et  
Marne) le huit septembre mil huit cent soixante  
dix sept, fils de Jacques Fesdemmyer et de  
Julie Elisabeth Houdant qui lui survivent.  
Après nous être assuré du décès nous avons  
dressé le présent acte qui, les déclarants ont  
signé avec nous après lecture faite.

P. Fesdemmyer  
Baptiste Houdant

Dubois

N<sup>o</sup> 15.

En 18<sup>o</sup> 1879.

Mariage  
Louis Charles Desfranc  
et  
Marthe Marie Virginie  
Denisek.

L'An mil huit cent soixante dix neuf  
le jeudi dix huit septembre à onze heures de  
matin, devant nous Adolphe de Lignières, maire  
et officier de l'état civil de la Commune de  
Tribardou, canton de Clays (Seine et Marne), sont  
comparus publiquement en notre maison, commune  
pour contracter mariage Louis Charles Desfranc, âgé  
de vingt six ans et sept mois, employé de Commerce,  
domicilié à Paris (Seine) rue des Hautes Herminettes  
neuf, né à Coustances département de la Manche  
le treize janvier mil huit cent cinquante trois,  
fils majeur et légitime de Célestine Pivron



Lequanc de cede à Costances le seize mars mil huit  
cent cinquante trois et La Rosalie Françoise Dela haye  
egalement Decede en la dite ville de Costances le  
vingt quatre mars mil huit cent soixante cinq le  
tout constate ainsi qu'il résulte de son acte de  
naissance et des actes de décès de ses père et mere qui  
nous ont été produits. Le futur époux atteste sous la foi  
du serment, ainsi que les témoins ci après nommés,  
n'avoir jamais connu le Corps domicile de ses aïeuls et  
aïeules, ni le lieu de leur décès. Le futur époux nous a  
présenté un certificat du commandant de recrutement  
Vélivé à Saint Lo (Manche) le premier février mil huit  
cent soixante-seize, constatant qu'il a été dispensé du  
service de l'armée active, d'une part, et Harthe  
Marie Virginie Denisot, sans profession, âgée de  
vingt ans et demi, domiciliée en cette commune, née  
à La Genesvraie, Canton de Remours (Seine et Oise)  
le vingt huit février mil huit cent cinquante neuf,  
ainsi que le constate son acte de naissance, fille naturelle  
et légitime de Pierre Capare Denisot âgé de quarante  
quatre ans, et de Virginie Gode âgée de quarante-un ans  
instituteurs domiciliés également en cette commune, tous  
deux ici présents et consentant au mariage d'autre part.

Les comparants nous ont requis de procéder à la célé-  
bration de leur mariage dans les publications ont été  
faites en notre commune les dimanches vingt quatre  
et trente-un août dernier, à l'heure de midi, sans  
opposition, et à Paris (Seine) également les dimanches  
vingt quatre et trente-un août de la présente année, -



ainsi que le constate le certificat de  
publication, et le non opposition qui nous a été  
Vélivé. Nous nous sommes fait remettre les  
actes de naissances des futurs époux, les actes de  
décès des père et mere du futur, ainsi que le certificat  
de publication et le non opposition de la mairie de  
Paris, avec accordement de la ville de Paris; toutes  
ces pièces régulièrement légalisées et présentées par  
lesdits père nous et par les parties plaignantes,  
notreont annexés à l'un des doubles du présent acte  
de mariage. Ensuite, nous avons interpellé les  
futurs époux et les personnes autorisant le  
mariage, à nous déclarer s'il avait été fait entre  
eux un contrat de mariage; elle nous ont répondu  
négativement. Après avoir donné lecture de toutes  
les pièces ci-dessus mentionnées et du chapitre six  
du Titre Du Mariage au Code civil, nous avons  
demandé au futur époux et à la future épouse s'ils  
veulent se prendre pour mari et pour femme;  
Chacun d'eux a y ont répondu séparément et  
affirmativement, nous avons déclaré au nom de  
la loi que Lequanc Louis Charles et Denisot Harthe  
Marie Virginie sont unis par le mariage. Nous avons  
immédiatement dressé le présent acte en présence  
1<sup>o</sup> Du côté de l'époux l'achery Harthe au lieu  
de Commerce domicilié Domicilié à Paris  
rue d'Abouki numéro seize, âgé de  
quarante-neuf ans. Quich Louis Charles  
veut, âgé de soixante-neuf ans, Domici-

sant à Cherbourg (Saint et Marie) tous deux  
amis de l'époux, 2<sup>e</sup> Du côté de la femme Demusot  
Jean Louis Stanislas rentier, âgé de cinquante  
huit ans domicilié à Navarre sous Seine canton  
de Montreuil fait yonne (Saint et Marie)  
Mailleye Hippolyte rentier, âgé de  
soixante quatre ans, domicilié à Brecey  
yonne, le premier oncle paternel et le second  
grand oncle maternel de l'époux, tous  
deux témoins majeurs lesquels ont  
assisté que les parties contractantes et les  
pères et mères de l'époux, signé avec  
eux et publiez cet acte de mariage  
après lecture faite.

N. L. L. Demusot  
L. Lafosse  
M. Lacheny & Demusot

Jean B. Martineau  
J. P. J. J. J.  
L'acte nul huit cent soixante dix neuf, le dix  
sept octobre à quatre heures du soir. Devant nous  
Adolphe de Saignes, maire et officier de l'état civil de  
la Commune de Trilbardou canton de Clazy (Saint et Marie), sous comparez les  
Sieurs Pierre Victor Alexandre Auguste, ma-  
nouvrier, âgé de cinquante huit ans, et  
Antoine Achille François Chauvin, âgé de  
trente sept ans, tous deux témoins solennels  
domiciliés en cette Commune et assistés  
du défunt ci après nommé, lesquels nous

N° 16  
Du 14 Octobre 1879  
Témoins  
Prince Adolphe  
Miel

1879

ont déclaré que ce matin, à neuf heures est  
dix heures en son domicile en cette Commune  
Miel Prince Adolphe, manoeuvrier, âgé de cinquante  
deux ans, né à Cambray département de l'Aisne  
le quatre février mil huit cent vingt sept, fils  
des défunts Miel Gilbert et de Marie Justine  
Pâté, et épouse de Améliea Chry qui lui  
survit. Après nous être assurés que nous  
avons dressé le présent acte que les déclarants  
ont signé avec nous après lecture faite

L'acte nul huit cent soixante dix neuf, le dix  
sept octobre, à quatre heures du soir. Devant nous  
Adolphe de Saignes, maire et officier de l'état civil  
de la Commune de Trilbardou canton de Clazy  
(Saint et Marie) sous comparez les Sieurs Charpentier  
Louis Emile, manoeuvrier, âgé de quarante deux  
ans, et Perchet Louis, manoeuvrier, âgé de quarante  
sept ans, tous deux témoins solennels domiciliés  
en cette Commune, le premier, fils du défunt  
ci après nommé et le second voisin, lesquels  
nous ont déclaré qu'aujourd'hui à deux heures  
du soir est dix heures en son domicile en cette Commune  
Charpentier Alphonse, manoeuvrier, âgé de soixante  
six ans, né à Lohy (Saint et Marie) le onze juin mil  
huit cent vingt, fils des défunts Charpentier Pierre  
et de Elisabeth Gilbert et épouse de Marie Theloir  
Marie qui lui survit. Après nous être assurés

N° 17  
Du 17 Octobre 1879.  
Témoins  
Alphonse  
Charpentier.

Noms de Trilbardou

du dix, nous avons vu le présent acte, que  
les déclarants ont signé avec nous après lecture  
faite.

*Adolphe Bouquet Charpentier*

L'An mil huit cent soixant dix neuf, le vingt  
trois octobre à onze heures du matin. Devant nous  
Adolphe de Signiers, maire et officier de l'état  
civil de la commune de Trilbardou canton de  
Clay (Seine-et-Marne), est comparu Fay Ullyse  
Victor, cantonnier, âgé de quarante-un ans.  
Domicilié en cette Commune, lequel nous a  
déclaré qu'il est le père de deux enfants, le premier  
est né de son mariage avec Despres  
Josephine An. voisine, sans profession, âgée  
de trente quatre ans, demeurant avec lui au  
même domicile, un enfant du sexe féminin  
qu'il nous présente et auquel il a déclaré

ses dites présentation et déclaration nous  
est été faite en présence des sieurs Fay Honoré  
âgé de cinquante cinq ans et de Fay Alexandre  
âgé de trente neuf ans tous deux manouvriers  
et ardois patrons de l'enfant et témoins  
majeurs domiciliés en cette Commune, lesquels  
ont aussi que le père de l'enfant signé avec  
nous le présent acte après lecture faite

Fay Ulyse Victor  
Fay Honoré *Adolphe Signiers*

N° 18.  
Du 29 Decembre 1869  
Naissance  
Scène Doulé  
Foy

Acte en date du dix  
septembre mil neuf cent trois, vu  
à la mairie de St. Le. Velling  
(Seine et Marne) Comm. Bouquet  
Foy, dont la naissance est  
constatée dans l'acte a été  
certifié mariage avec  
Catherine François, ve. o.  
Fenechard le 17 Janvier 1869  
dont mention faite par  
Nous, Maire de la Commune  
de Trilbardou le 29  
Novembre 1869

Décédée à  
Trilbardou le  
quatre août mil  
neuf cent soixante deux -  
M<sup>me</sup> Marie Foy

N° 19  
Du 19 Novembre 1869  
Naissance  
Scène Doulé  
Vincenz

L'An mil huit cent soixant dix neuf, le vingt  
Novembre, à quatre heures du soir. Devant nous Adolphe de Signiers,  
mair et officier de l'état civil de la Commune  
de Trilbardou canton de Clay, Seine et Marne,  
est comparu le sieur Vincent Eugène, chanteur  
âgé de quarante ans, domicilié en cette Commune,  
lequel nous a déclaré qu'il est le père d'un  
enfant né de son mariage avec Nicolas  
Scène, couturière, âgée de trente ans, demeurant  
avec lui au même domicile, un enfant du sexe  
masculin, qu'il nous présente et auquel  
il a déclaré comme les parents de l'enfant.

Les dites présentation et déclaration faites en  
présence des sieurs Fay Alexandre, manouvrier,  
âgé de trente neuf ans, et Foucault Julien, tailleur  
à habits, âgé de quarante deux ans, tous deux  
témoins majeurs, domiciliés en cette Commune,  
lesquels ont aussi que le père de l'enfant signé  
avec nous le présent acte de naissance après  
lecture faite

Vincenz Foy Alexandre  
*Adolphe Signiers*

N° 20.  
Du 30 Novembre  
Décès  
Scène Jean Marie  
Melin.

L'An mil huit cent soixant dix neuf, le  
quarante deuxième, à huit heures du matin. Devant  
nous Adolphe de Signiers, maire et officier de l'état  
civil de la Commune de Trilbardou canton de Clay  
(Seine et Marne), sont comparus les sieurs Melin  
Julien François, âgé de vingt quatre ans marchand  
de peaux et Dubois Louis, âgé de trente deux

ans, marchand de vin, tous deux tenanciers en  
 commun en cette commune, le premier père  
 du défunt et après nommé et le second voisin,  
 lesquels nous ont déclaré que leur héritage  
 du bois est dévolu en cette commune. Leur domi-  
 cile de leur père et mère Nolin Denise Jean Marie  
 ni à Esly (Saint-Nam), le quatre janvier mil  
 huit cent soixante dix neuf, âgé de cinquante ans,  
 fils de Nolin Julien François sous-maire et  
 de Bizot Odile Marie qui lui survivent. Après  
 nous être assurés des lieux, nous avons été et il  
 priverent acte qui les déclarants ont signé avec  
 nous après lecture faite.

Et souscrits, Nolin Dubois

L'An mil huit cent soixante dix neuf, le  
 quinze décembre, à quatre heures du soir. Devant  
 nous Adolphe de Riquiers, maire et officier de l'état  
 civil de la commune de Guilbardou canton de Clay (Saint-Nam),  
 sont comparus Charles Honoré  
 âgé de quarante-un ans, manoeuvre, et Dubois  
 Lévis, marchand de vin, âgé de trente-trois ans,  
 tous deux tenanciers en commun en cette  
 commune, le premier père du défunt et après  
 nommé, et le second voisin, lesquels nous ont  
 déclaré que leur héritage du bois  
 est dévolu aux Charettes de cette commune. Charles  
 Eugène Alexandre charretier, âgé de cinquante-un  
 ans, domicilié en cette commune, ni à Neuville.

N° 21.  
 Du 15 x<sup>bre</sup> 1879  
 Décès  
 Eugène Alexandre  
 Charles.

page 10

Claire et Marie, fille de Charles Barthélemy  
 et de Marie Marie Marguerite décédée et  
 de Marie Balide Chyex qui lui survivent. Après  
 nous être assurés des lieux nous avons été et il  
 priverent acte avec le sieur Dubois pour ce  
 signé avec nous. Charles Honoré déclarant, sans  
 nommer, nous a déclaré ne savoir écrire ni signer  
 de ce requis et interpellé conformément à la  
 loi après lecture faite.

Et souscrits, Dubois

L'An mil huit cent soixante dix neuf, le samedi, vingt  
 sept décembre, à onze heures du matin. Devant nous Adolphe  
 de Riquiers, maire et officier de l'état civil de la commune  
 de Guilbardou canton de Clay (Saint-Nam) sont  
 comparus publiquement et ont été nommés Com-  
 mune pour contracter mariage Michelin Claude Marie,  
 jeune femme, âgée de vingt-cinq ans, domiciliée à  
 Esly (Saint-Nam) ni à la Chapelle-Voland (Yva)  
 le dix-sept novembre mil huit cent cinquante. Fils  
 majeur et légitime de Michelin Augustin décédé en la  
 dite commune de la Chapelle-Voland le vingt-deux  
 janvier mil huit cent soixante-sept et de Jeanne  
 Marie Deliauve, sans profession, âgée de cinquante  
 deux ans, domiciliée à Meliniers canton de Balthay  
 département du Jura, et consentant au mariage par  
 acte passé devant Maître Francis Naguand, notaire

N° 22.  
 Du 27 x<sup>bre</sup> 1879  
 Mariage  
 Claude Marie Michelin  
 et  
 Lucille Eugénie  
 Baillaud.

à Blotterous le vingt un novembre mil huit  
cent deux a été dit neuf. d'une part, Edmouille  
Bailluel Estelle Eugénie, couturière, âgée de vingt cinq  
ans domiciliée en cette Commune, et y est née  
l'heure mais mil huit cent six quatorze quatre  
ans, que le constate son acte de naissance inséré  
dans nos registres et dont l'exemplaire a été mis sous  
nos yeux, fille majeure et légitime de Paul  
Christians Bailluel, dix sept ans cette Commune  
le quatorze juillet mil huit cent soixante deux  
et de Blanche Honorine Marie de même également  
en cette Commune le deux mars mil huit cent  
soixante dix huit ans, que le constate les  
actes de décès insérés dans nos registres lesquels  
ont été également mis sous nos yeux. petite fille  
de légitime et de Blanche Fournier, sans profession,  
âgé de soixante dix neuf ans domicilié en cette Com-  
mune et seul des ascendans survivant de la  
future épouse ici présente consentant au mariage  
d'autre part, ses Comparants nous ont requis de  
procéder à la célébration de leur mariage dont les  
publications ont été faites en notre Commun les  
dimanches sept et quatorze décembre courant à  
l'heure de midi sans opposition et dans la  
Commune d'Esly également les mêmes  
jours sept et quatorze décembre et à la même  
heure sans opposition. Nous nous sommes fait  
remettre l'acte de naissance de future épouse,

19-jer  
l'ont de décès de sangsue, le comète. (H)  
ment de la mise à certifier de publication et  
de non opposition d'Esly, la permission de  
mariage de futur tous ces actes régulièrement  
établis et réunis paraphés par nous et la  
partie promise, restant annexés à l'un  
des doubles du présent acte de mariage. Ensuite nous  
avons interrogé les futurs époux, à nos déclarations  
s'il avait été fait un contrat de mariage, et nous  
est répondu négativement. Après l'avoir donné  
lecture distincte des deux articles mentionnés de ce  
chapitre sur des titres Du Mariage au code civil,  
nous nous sommes demandé au futur époux, et à la future  
épouse s'ils veulent se prendre pour mari et  
pour femme, chacun d'eux ayant répondu séparé-  
ment et affirmativement, nous avons déclaré  
au nom de la loi que Michélin Claude Marie et Bailluel  
Estelle Eugénie sont unis par le mariage. Nous avons  
immédiatement versé le présent acte en présence  
1<sup>o</sup> Du côté de l'époux, Martin Louis François maréchal  
des logis, âgé de quarante deux ans à Esly et  
Lauterot Flavien gendarme âgé de vingt neuf  
ans domicilié à Melun, tous deux témoins majeurs  
amis de l'époux. 2<sup>o</sup> Du côté de l'épouse,  
Fajard Charles bonile, âgé de trente trois ans,  
bachelier domicilié en cette Commune et Sefère  
Camille âgé de trente neuf ans, marchand  
de vin, domicilié à Samerons (Seine et Marne),

Le premier beau frère et le second cousin germain de l'épouse. tous quatre témoins majeurs lesquels ont avoué que les parties contractantes savaient bien le prix et ont été, à l'égard du grand père maternel de l'épouse, il n'est à dire ni cession ni assignation de ce qui est et interpellé conformément à la loi d'avis de ce fait. B. Bailloul

Maire  
 Bailloul  
 Sauter  
 Mouton  
 Pajaud  
 C. J. J. J.

Clos et arrêté le présent registre destiné à constater les naissances, mariages et décès pendant l'année mil huit cent quarante dix neuf, et sur lequel il y a eu lieu d'enregistrer dix naissances, trois mariages et neuf décès, par nous et sous-signé, maire et officier de l'état civil de la commune de Trilbardeau, ce jourd'hui trente un d'embre mil huit cent quarante dix neuf.

Le Maire  
 J. designeur

12 per  
 H. B. J.

Table alphabétique des actes contenus au présent registre:  
 Naissances.

N <sup>os</sup> des actes		Noms & Prénoms	Dates
1	10	Foy Felicie Appoline	28 juillet
2	1	Bouchek Marie Amelie	2 7 <sup>o</sup>
3	48	Foy Leonie Josite	22 octobre
4	2	Etienne Blanche Emelie	21 7 <sup>o</sup>
5	2	Etienne Claire Louise	2 août
6	13	Senlume de Lignieres Jean Marie Emile	31 Août
7	4	Narin Rosalie	30 Mai
8	3	Puisieux Georges Desine	16 Janvier
9	2	Puisieux Armande Amelie	20 Juin
10	19	Vincent Paul Louis	19 9 <sup>o</sup>
Mariages			
1	9	Kaelin Jean Nepomuk et Clereau Blanche Esther	26 juin
2	15	Lepranc Louis Charles et Denisek Marthe Marie Virginie	18 7 <sup>o</sup>
3	22	Michelin Claude Marie et Bailloul Estelle Eugenie	27 7 <sup>o</sup>
Décès			
1	11	Colson Julie Victorine	29 juillet
2	17	Charpentier Alphonse	17 8 <sup>o</sup>
3	21	Charles Eugene Alexandre	18 7 <sup>o</sup>
4	14	Sessenmayre Emil Augustin	3 7 <sup>o</sup>

Suite des Décès

N <sup>o</sup> d'ordre		Noms et Prénoms		Dates
	des actes			
5	16	Miel Prince Adolphe		4 86 <sup>e</sup>
6	20	Melin Denise Jean Marie		30 96 <sup>e</sup>
7	6	Telleux Denis Nicole		73 juin
8	7	Vermelle Julie Adelle		16 juin
		Enfant mort-né		
11	5	Golly		13 juin

Certifié sincère et  
vritable par nous Maire et officier de  
l'état civil de la commune de Trilbardou  
ce jourd'hui deux janvier mil huit cent  
quatre vingt.

Maire  
A. deignaux

Mairie de Trilbardou

Heur  
Hue